



CONVENTION DE PARTENARIAT
Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)
"Les Ressources de la semaine "

**Accompagnement des distributions alimentaires pour les étudiants
en situation de précarité 2023-2024**

Entre :

L'AMAP "Les Ressources de la semaine"

Représentée par sa co-présidente, Catherine RENO, autorisée à signer la présente convention de partenariat,
Ci-après dénommée "Les Ressources de la semaine"

ET

Laval Agglomération,

Domiciliée 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité à l'effet de la présente par délibération du bureau communautaire du 18 septembre 2023.

VU la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération en date du 18 septembre 2023 approuvant l'attribution d'une aide au bénéfice de l'association Les Ressources de la semaine pour son projet de distribution alimentaire de produits frais, bio et locaux en faveur des jeunes en situation de précarité sur l'année universitaire 2023-2024, pour un montant de 2 500 € sur l'enveloppe dédiée aux initiatives étudiantes votée au budget primitif 2023 du fait du public ciblé, et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Depuis deux ans, l'AMAP apporte une aide active aux étudiants inscrits dans les établissements lavallois et bénéficiaires de l'épicerie solidaire du campus de la Technopole. L'association achète des produits frais, bio aux paysans mayennais pour les offrir aux étudiants précaires. Cette initiative est fortement sollicitée par les jeunes, conscients qu'une consommation bio et locale est bonne pour leur santé et pour les enjeux environnementaux, mais que leur situation financière ne permet pas d'y accéder. Aussi, 200 jeunes sont présents à chaque distribution sur les 500 inscrits à l'épicerie. L'association souhaite augmenter le nombre de distribution de 2 à 6 annuelle.

Bien que ce projet soit porté par une association non étudiante, l'accompagnement s'adresse exclusivement au public étudiant et au-delà de l'aide alimentaire, elle permet également un temps d'échange et de partage entre les bénévoles de l'association et les jeunes sur divers sujets (alimentation, santé, budget, orientation, l'agriculture...).

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé de soutenir financièrement le projet de distribution alimentaire de produits frais, bio et locaux auprès des étudiants en situation de précarité porté par l'association non étudiante Les Ressés de la Semaine en allouant une subvention de 2 500 € au titre d'initiative solidaire et sociale, contribuant au bien-être et à la santé étudiante répondant aux priorités du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI).

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement à la réalisation de 6 distributions de produits locaux et bios pour les étudiants inscrits dans les établissements lavallois en situation de précarité pour un montant de 2 500 € pour l'année universitaire 2023-2024.

L'association s'engage à fournir un bilan de l'accompagnement réalisé sur l'année universitaire et un retour d'expériences afin d'aider Laval Agglomération sur l'évaluation de ses participations financières en faveur des étudiants.

Article 4 – Actions de communication

L'association s'engage à faire apparaître son partenariat avec Laval Agglomération en apposant son logo sur tous ses supports de communication et d'information en direction du public bénéficiaire de l'action.

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 30 septembre 2024.

Fait à Laval, le.....
en 2 exemplaires originaux

Pour l'association Les Ressés de la semaine,
La co- Présidente,

Catherine RENO

Pour Laval Agglomération,
Le Président,

Florian BERCAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-137-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023